



Numéro de l'acte	2017-115-RHPD
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	4

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2017

QUESTION N°2017-115

ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE : Versement de l'indemnité des régisseurs d'avances et de recettes

RAPPORTEUR : Madame Caroline SAUDEMONT

Vu l'instruction codificatrice du 21 avril 2006 relative aux régies de recettes, et régie d'avances des collectivités et des établissements publics locaux;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents;

Madame Le Maire rappelle à l'assemblée qu'une indemnité de responsabilité peut être attribuée aux régisseurs de recettes et aux régisseurs d'avances titulaires,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité, décide :

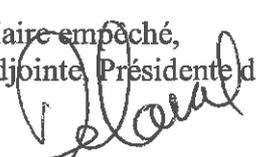
- De confirmer l'allocation de l'indemnité de responsabilité aux régisseurs titulaires et au suppléants aux taux et conditions prévus par l'arrêté du 28 mai 1993 modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES
Le 13 novembre 2017



Pour le Maire empêché,
La 1ère adjointe, Présidente de séance,


Madame Laurence DELAVAL



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2017**

Affiché le 14 novembre 2017

L'An Deux Mille Dix-Sept le treize novembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Laurence DELAVAL, Première Adjointe, Présidente de séance, pour le Maire empêché, en suite de convocations adressées à domicile le 06 novembre 2017, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Caroline SAUDEMONT – Alain RICOUART - Laurence DELAVAL - Dominique GODART - Laurence LOTTERIE - Jean-Marc BOURGEOIS - Christine DACY - Bruno WINTREBERT - Karine BONVOISIN - Jean-Marc DELAIRE – James MUNCK - François FRADIN - Christian DIRIX - Sophie LEBRIEZ - Francis DICQUE - Catherine LAMOOT - Corinne BOCQUILLON - Claude LECAT - Marie-Line GAGNIAC - Dominique SAUDEMONT - VASSEUR PEPE Roxanne — Céline PRUVOST - Valérie VASSEUR - Joël DUQUENOY - Corinne REANT - Benoît ROUSSEL - Christine COURBOT – Jean-Pierre LAMIRAND - Bernadette BAROUX

Absents excusés :

Caroline SAUDEMONT ayant donné pouvoir à Laurence DELAVAL
Francis DICQUE ayant donné pouvoir à Jean-Marc BOURGEOIS
Roxanne PEPE ayant donné pouvoir à Karine BONVOISIN
Claude LECAT ayant donné pouvoir à Dominique GODART
Dominique SAUDEMONT ayant donné pouvoir à Laurence LOTTERIE
Céline PRUVOST ayant donné pouvoir à Bruno WINTREBERT
Christine COURBOT ayant donné pouvoir à Corinne REANT
François FRADIN ayant donné pouvoir à Sophie LEBRIEZ
Benoît ROUSSEL ayant donné pouvoir à Joël DUQUENOY

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 20 présents
- 0 absent non excusé
- 0 absent excusé
- 9 absents excusés avec pouvoir

Madame Laurence LOTTERIE est nommée secrétaire de séance.